

la feuille de

DpA

L'ARCHI
TECTURE
EST D'
INTÉRÊT
PUBLIC.

N°1

Sommaire :

- Cr de l'AG du 12.01.2013
- Profession de foi
- Courrier des lecteurs
- Billet d'humeur
- Contribution :
A propos des MAPA
- Calendrier :
Prochaine assemblée de DpA

PROFESSION
ARCHITECTE
**S'adapter...
ou résister**



l'Assemblée du 12 janvier

Plus de trente participants

En ouverture lecture des vœux d'une jeune architecte du Finistère que l'on retrouvera dans le courrier des lecteurs, suivie de celle du projet de profession de foi, texte sur lequel la discussion s'engage. Parmi les questions qui reviennent :

- *Ne manque-t-il pas des thèmes et revendications comme la cotisation ordinale, l'assurance auprès de la Maf, etc...*
- *A quoi sert l'Ordre, quelle est sa finalité.*

Questions auxquelles l'échange dans et avec la salle a permis d'établir l'importance qu'il y a à ne pas amoindrir la portée d'une profession de foi qui n'est pas un catalogue de revendications, mais un programme définissant les grands thèmes qui devraient structurer l'action de l'Ordre, Ordre dont toute profession réglementée a besoin, aujourd'hui encore, sous peine de « *scier la branche sur laquelle la profession est assise* ».

Puis la discussion s'est concentrée sur l'alternative qui constitue la pierre d'achoppement pour toute la profession et dont les termes concluent le programme proposé par DpA :

S'adapter ou résister

Au point qu'il a été décidé d'en faire le titre de la profession de foi qui a été approuvée et que vous trouverez au dos du présent bulletin.

Au cours de la discussion, un thème est revenu avec insistance : celui de la rémunération des architectes. Comme l'a dit un participant : *«c'est la première chose dont on parle entre confrères lorsqu'on se rencontre. Sans doute n'obtiendrons nous pas une augmentation de la commande publique pour le moment, mais nous pouvons au moins obtenir d'être payés normalement* ». La proposition d'une pétition dans ce sens a été reprise par l'ensemble de la salle et sa rédaction et son lancement feront l'objet des travaux du bureau de DpA dans les jours qui viennent. Un jeune architecte a décidé de rejoindre le bureau de DpA pour aider à prendre en charge cette action ainsi que la préparation des élections.

Enfin il a été fait état des prises de position qui commencent à arriver en nombre de différentes Régions où des candidatures se déclarent spontanément pour représenter DpA. Il a été décidé d'organiser un cycle de réunions en Régions. L'importance du caractère national a ainsi été soulignée par un élu avec la possibilité de présenter pour la première fois des candidatures en Régions et pas seulement à Paris et en Ile de France.

Des professionnels reconnus ont proposé de constituer une liste de soutien des candidatures DpA.

Pourquoi un bulletin de campagne : la nécessité d'un outil facilitant les échanges de plus en plus riches qui ont lieu s'est imposée. Lors de l'AG du 12 janvier, les nombreuses adhésions et ré adhésions enregistrées ont manifesté le souci de chacun de doter DpA des moyens de son développement.



S'adapter... ou résister

L'élection de nouveaux conseillers à l'Ordre des architectes fournit l'occasion de revenir sur le rôle de cette institution et des valeurs qu'elle peut défendre.

Selon la loi de 1977 l'architecture serait d'intérêt public. Si cette phrase a un sens, c'est parce que notre mission est de concevoir l'architecture comme moyen de fournir le cadre de vie auquel peut prétendre l'immense majorité de la population. Peut-on dissocier l'architecture de ceux qui la produisent ? Toute proportion gardée certaines missions de l'architecte peuvent-elles être qualifiées « d'intérêt public » au même titre que l'architecture ?

Oui lorsqu'il défend comme il l'a toujours fait le logement social facteur de progrès pour les conditions de l'habitat en général. Oui lorsqu'il défend la qualité des paysages urbains et ruraux. Oui lorsqu'il défend la qualité architecturale contre les stricts besoins des profits immobiliers. Oui quand il contribue à la pérennité du patrimoine architectural pour les générations futures.

Dire qu'il y a une demande sociale d'architecture comme nous l'avons souvent entendu est une chose, encore faut-il préciser que l'architecte doit être le porteur de cette aspiration.

Quelle honte y aurait-il à défendre cette profession aujourd'hui fragilisée ? Qu'on nous le dise ! C'est la base même de notre profession de foi.

Est-il exagéré de reprendre la formule d'une architecte: « Défendre la profession, c'est défendre la société ». Nous sommes loin des accusations parfois faites à DPA que défendre la profession serait « étroitement corporatiste ». Nous assumons pleinement les conséquences de notre positionnement.

Nous défendons l'indépendance de l'architecte vis-à-vis de l'entreprise, des promoteurs et des groupes financiers. En ce sens, nous dénonçons toutes les procédures de PPP, de CPE, et autres montages qui visent à soumettre l'architecte aux intérêts des entreprises et des banquiers.

Nous déplorons l'affaiblissement voire la disparition de la maîtrise d'ouvrage publique liée à la privatisation de la commande. La loi MOP ne sera bientôt plus qu'un lointain souvenir tant les procédures publiques laissent place aux montages privés

Nous demandons l'application de la loi de 1977 qui stipule que « *Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire* ». Cette loi a été détournée par le décret fixant le seuil de recours obligatoire à 170m² de SHON, transformé récemment sous la pression des constructeurs de maisons individuelles en « Surface plancher » équivalent à 190m² de SHON. Nous revendiquons la suppression de ce seuil.



L'absence de barème d'honoraires clair et indiscutable conduit dans des cas de plus en plus nombreux à sélectionner les équipes en fonction du montant de leurs honoraires et non pas pour la qualité des projets. Les MAPA en sont l'expression la plus contestable. Le dumping sur les honoraires est un poison que seul le retour à un barème clair et connu de tous peut éviter. C'est ce que nous réclamons.

La formation professionnelle obligatoire et payante est un non-sens pour notre métier. La formation réside dans la pratique professionnelle qui ne peut être remplacée par des cours délivrés par on ne sait qui sur des sujets variés indépendamment des besoins du moment au profit d'officines qui ont trouvé de juteux « marchés captifs ». Celle-ci ne peut être que volontaire et ciblée en fonction de la commande. Encore faut-il qu'il y en ait une. Si personne n'aura l'idée d'imposer une formation aux grands cabinets en activité il ne peut s'agir que d'une charge supplémentaire discriminatoire pour les petites structures déjà en difficulté et soupçonnées de manque de compétence. Nous récusons toute idée de formation obligatoire telle qu'elle est envisagée.

Depuis la suppression du diplôme DPLG, les écoles d'architecture délivrent après cinq années d'études des diplômes « d'architecte diplômé d'Etat » (ADE) qui ne permettent ni de s'inscrire au tableau de l'Ordre ni de construire en son nom propre.

Cette réforme calquée sur celle des diplômes universitaires (LMD) est inapte et produit des architectes qui ne peuvent pas construire. Non-sens ! C'est une entorse à la déontologie qui a toujours établi que « nul ne peut porter le titre d'architecte s'il n'est inscrit à l'Ordre » Nous réclamons que les diplômes délivrés par les écoles intègre

la HMONP qui serait censée délivrer une formation complémentaire. Elle devrait être intégrée au cursus scolaire quel qu'en soit la durée.

Nous dénonçons l'escroquerie des « métiers d'architecture » qui légitiment ces diplômes « d'architectes-sans-droit-de-construire » orientant les jeunes vers d'autres métiers que celui d'architecte à part entière que conférait l'ancien diplôme DPLG.

La profession d'architecte se trouve aujourd'hui menacée par les directives Européennes dressées contre toutes les professions réglementées au nom de la chimère de la « concurrence libre et non faussée ». Nous réaffirmons notre attachement à la profession réglementée n'en déplaise à l'Union Européenne.

Force est de constater que toutes ces « réformes » successives ont accompagné la marginalisation de notre profession au nom d'une adaptation à une certaine « évolution inévitable » sans qu'il ait été appelé à la résistance collective des architectes qui ont prouvé à différentes occasions qu'ils étaient prêts à se mobiliser pour défendre ces valeurs fondamentales.

Certes l'Ordre des architectes n'est pas un syndicat mais nous estimons qu'il est dans ses attributions d'être le gardien non seulement du tableau mais aussi de valeurs déontologiques vitales pour l'ensemble de notre profession (société d'architecture, travailleurs indépendants, salariés ou étudiants) et sans lesquelles nous serions condamnés à disparaître de manière préjudiciable pour la société toute entière.

Si le choix est de s'adapter à la dégradation des conditions d'exercice de la profession ou de résister à ce qui n'est pas une fatalité, nous choisissons sans hésiter de résister.

- BRETAGNE

Une année pleine d'envies, de surprises, de projets... le plus innovant, le plus distrayant le plus motivant, de l'amour, de l'humour, le plus agréable... juste le meilleur pour vous. Après 2012 noyée... écrasée... cassée... Que 2013 me permette de faire un métier que j'aime, Que l'architecture nous porte et nous apporte et que mon boulot me fasse manger enfin... et des bises co-fraternelles évidemment
NE LACHONS RIEN, même au bout du monde, sans être sur Paris je suis avec vous

- PACA

Je suis tout à fait disposé à représenter DpA en région PACA. J'adhère totalement à la profession foi qui est proposée.

- AQUITAINE

je souscris pleinement à l'élan de révolte qui anime vos communiqués. Notre profession est bel et bien entrain de " crever" de son manque de cohésion combative; Parce nous sommes isolés et inactifs collectivement, nous sommes contraints individuellement d'accepter tout des maîtres d'ouvrages, de nos assurances, des représentants de la profession qui font profil bas, des élus, etc... Le contour des missions devient flou, nos honoraires baisses (si on peut encore parler de la notion d'honoraires), les responsabilités augmentent au delà de notre domaine de compétence (c'est pas grave la maf assure... et on paye !) et les tribunaux nous condamnent... Dans tout cela,

notre propos d'architecte disparaît peu à peu; un peu comme si les pages du grand livre de l'architecture étaient écrites par d'autres qui nous demandent d'en endosser la paternité . Nous ne sommes devenus que ce que les maîtres d'ouvrages veulent que nous soyons. Je ne me reconnais plus, ni dans cet exercice de la profession, ni dans cet ordre qui ne fédèrent aucune action structurante de la défense de la profession ! Nous devons nous organiser pour lutter et sécuriser notre existence professionnelle : contre les maîtres d'ouvrages malhonnêtes qui nous exploitent (contrats, conditions de paiements, prestations hors missions à rallonge, etc...), contre nos assurances qui siphonnent sans transiger nos chiffres d'affaires, contre les administrations qui nous prennent en otage dans des procédures de concertations interminables et pratiquent le formalisme instructeur strict au mépris de la dynamique générale de l'économie, etc..

- LANGUEDOC-ROUSILLON

Pas mal, cela me donne envie de me présenter ... Ce serait bien aussi de reparler de notre rattachement à la "Culture", ce qui est pour moi complètement obsolète (depuis longtemps...), et rêve d'un vrai ministère qui traiterait du logement, de l'urbanisme, de la politique sociale..., l'architecture doit être au service et à l'écoute des habitants, nous sommes avant tout des artisans et non des "maîtres" comme se considéraient les anciens, ce qui nuit justement à la profession, et ce fait prendre au sérieux beaucoup trop d'architectes qui savent tenir un crayon. Un peu d'humilité parmi nous serait bénéfique, les "grands gestes" ne servent pas l'architecture, seulement ceux qui gesticulent.

L'urgence est au social, et pour se battre (et être crédible), face aux "décideurs" du n'importe quoi (en matière d'urbanisme surtout, de vues à court terme au service de l'intérêt privé, de règlements et normes diverses pondus par des lobbies ou des cerveaux malades - ou ignorants -), il est important d'organiser une riposte solidaire, comme vous tentez de le faire... loin des intérêts partisans, du corporatisme, du chacun pour soi, de nos chers élus (et syndicats...), qui se défendent de faire de la politique (ou qui ne veulent pas, ce qui me paraît toujours louche...).

- RHÔNES-ALPES

Je suis sur la région lyonnaise et trouve votre profession de foi digne d'être soutenue....

Sous quelle forme, par contre ?

Je n'en sait rien.

Avez-vous d'autres contacts dans mon secteur ?

...

Je soutiens votre action

Y a-t-il des relais en régions pour qu'on organise ou participe à des réflexions et actions locales qui ne feraient qu'amplifier et généraliser l'action et la prise en compte de nos droits et revendications légitimes et d'intérêt public ?

- BOURGOGNE

Tout à fait d'accord avec vous.

Voilà 35 ans que nous subissons la mollesse du CNOA et la permissivité des conseils régionaux, moi c'est la Bourgogne .

J'ai toujours essayé d'alerter mais ce n'était pas assez politiquement correct là où seuls comptent les marchés publics et ce qui va avec. Les architectes n'ont jamais été réellement

défendus mais comme on existe si peu (au fait j'aime pas Duflot ni même les autres et leurs discours flatteurs comme quoi on est essentiel à la vie française .ouais si on la ferme). Tenez moi au courant car j'apprécie votre analyse .

...

Je suis très fidèlement les mails , articles et actions de DPA, je signe toujours les demandes pour la profession de DPA. Mais les assemblées sont toujours sur Paris... Pas facile de venir... la profession crève, on crève... Mais pourquoi avoir tant formé d'architectes, pourquoi s'être laisser craché dessus par tous les intervenants et l'état !!!! On veut nous faire disparaître ? faisons sans architectes pendant juste 15 ou 30 jours Les entreprises , les maîtres d'ouvrages privés et publics... Tous se rendrons compte que cela ne fonctionne pas... Mais pas avant... Nous avons en général des idiots de mauvaise fois en face de nous ... Cela fait des années que je réclame cette "grève" des architectes et tous dans la rue, une bonne fois

- IDF

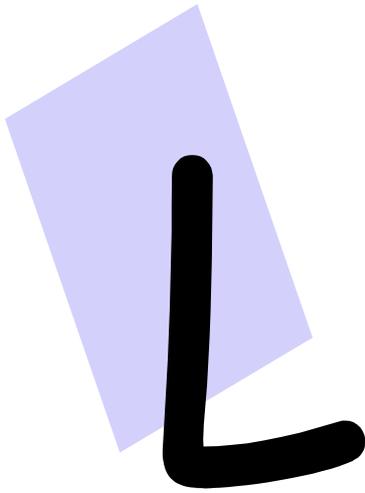
La profession de foi me convient. Il conviendrait de rajouter que la "déréglementation" des droits et devoirs est le corollaire d'une sur-réglementation des obligations individuelles. elle est typique des sociétés féodales, maintenant mondiales.

En cas de besoin, je me présenterai sur votre liste.

...

Si j'envisageais une candidature pour DpA, qu'elle serait la démarche pour figurer sur la liste IdF ? Je serai présent samedi à l'assemblée.

écrivez à : www.defenseprofessionarchitecte.fr



e 22 janvier dernier je me suis rendue aux vœux de l'ordre un peu à reculons, je l'avoue surtout parce que la conseillère en moi n'assumait pas vraiment le mouton au pull vert de l'invitation.

Probablement que la conseillère en moi a l'esprit mal tourné et ne peut pas s'empêcher d'y lire un message douteux du genre : « les architectes sont des suiveurs avec des goûts de chiottes »

(Mais où on-t-ils trouvé ce pull ?)

Tout ça pour dire que j'y suis allée, aux vœux, et je n'ai pas été déçue du voyage. Parce qu'on a entendu pas mal de choses intéressantes :



- Pour la présidente du pôle EVA, la formation continue n'a pas vocation à concurrencer la formation initiale dispensée par les écoles mais cette dernière était insuffisante. Les écoles apprécieront.

De la part de cette même présidente, nous avons appris que s'il fallait renforcer l'offre de formation continue on ne couperait pas à la rendre obligatoire à court terme. Là, j'ai faillit m'étouffer, et puis je me suis souvenue d'un débat au CROAIF sur le sujet. Et hormis les conseillers DpA qui s'étaient exprimés contre le caractère obligatoire de la formation, le reste de l'assemblée avait discuté de la mise en place de l'obligation à court, à moyen ou à long terme. On était reparti sans prise de position officielle. Pour la présidente du pôle EVA au moins il n'y a pas d'ambiguïté : c'est demain !

- Cerise sur le gâteau : le discours du président du CROAIF. Et j'avoue qu'en tant que membre de DpA, je me suis sentie flattée. Je savais qu'il lisait notre prose avec attention, mais à ce point je n'imaginai pas. Il nous a répondu point par points. J'ai cru entendre le jumeau maléfique de notre profession de foi. Et je trouve ça rafraîchissant, on va enfin pouvoir discuter. « Mouvement » se positionne franchement, les prochains mois s'annoncent combatifs !

« le Mapa est avant tout une procédure de mise en concurrence qui sert à désigner une équipe et non un projet » :

Cette phrase extraite de la Charte publiée à la fin de l'année 2012 par le Croaif sur les Mapa est un condensé de ce qui se présente comme un outil pour améliorer et simplifier les consultations d'architectes dans le cadre des marchés publics et pouvant s'appliquer aux marchés privés.

Le débat entre « désigner une équipe » et « désigner un projet » est-il uniquement technique ou recouvre-t-il autre chose de plus profond ? Examinons l'ensemble des procédures possibles pour la consultation d'architectes en marché public :

- les concours :
la loi MOP est très claire : c'est le **projet qui est jugé** et rien d'autre, ce qui explique et l'anonymat et le fait que la proposition d'honoraires reste cachetée jusqu'à la désignation du lauréat.
- les MAPA :
le choix se fait suivant deux critères :
 1. Une note méthodologique qui soit **exprime**, soit **n'exprime pas** un projet ou une intention de projet.
 2. Une proposition d'honoraires

Lorsque la note méthodologique exprime un projet ou une intention de projet, on se retrouve, malgré la présence du critère financier, dans la logique du choix d'un projet prioritairement, dont le code des marchés publics impose de rémunérer la prestation à hauteur de 80% de son coût réel. Comment établir ce coût réel : lorsqu'on voit des primes à 3 000 € HT on peut penser que cette question reste pendante.

Lorsque la note méthodologique n'est pas sensée exprimer un projet, ce qui est le cas le plus courant le cas, celui où aucune prestation rémunérée n'est demandée, que deviennent les critères de choix ? Celui de la proposition d'honoraires prend évidemment une importance particulière.

Quant à la note méthodologique que peut-elle exprimer d'autre que ce qui sépare de façon déloyale les architectes : « *des références ajustées aux compétences* » comme l'indique la Charte, et là qu'on le veuille ou non, la procédure revient forcément à favoriser la structure la plus importante. Est-ce cela qu'on veut ?

Quel sens donner à la Charte lorsqu'elle indique :

« *En aucun cas la note méthodologique n'est l'expression écrite d'un projet dessiné. Afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats, toute prestation graphique remise en complément de la note méthodologique ne sera pas examinée.* »...

« *Si le maître d'ouvrage décide néanmoins de demander des prestations graphiques dans le cadre d'un MAPA, il devra spécifier dans l'AAPC (annonce d'appel public à la concurrence) de manière explicite le niveau de prestations graphiques exigé et l'indemnisation des prestations correspondantes.* »

La seule attitude conforme à l'intérêt de tous ne serait-il pas d'exiger :

- De supprimer toute référence aux honoraires comme critère de sélection.
- Que ce soit le projet ou l'intention de projet qui soit choisi et non l'équipe.
- Que la prestation demandée soit rémunérée à « *son coût* (véritablement) *réel* » suivant un barème clair comme pour les concours loi MOP.

Ceci afin d'éviter dans l'avenir ce que dénonce cet architecte écrivant ce 25 janvier à DpA :

« *...la mise en concurrence des montants d'honoraires est parfaitement déloyale en effet lorsque je demande l'offre de prix retenue, les maîtres d'ouvrage publics finissent enfin par me l'écrire...les candidats retenus sont à 5.5 % du montant des travaux !*

Les notices méthodologiques demandées pour les appels d'offres de candidatures (et de prix aussi) sont de plus en plus onéreuses pour ma structure, je voudrais comprendre en quel honneur doit-on travailler gratuitement pour les collectivités publiques ? »

***prochaine assemblée
le samedi 16 février
à 14h 30 aux Récollets
Maison de l'architecture***

148 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris

